

Assemblée communale

du

Lundi 17 janvier 2022

Bulletin d'informations communales

Numéro 67

Photo/ j3n

Assemblée communale

du

Lundi 17 janvier 2022

Bulletin d'informations communales

Numéro 67



Commune de Gletterens

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Gletterens
sont convoqués en Assemblée communale

**le lundi 17 janvier 2022 à 20h00
à la salle polyvalente du Devin**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juin 2021

- Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 67, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

2. Budget de fonctionnement 2022

- 2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2022
- 2.2 Rapport de la commission financière
- 2.5 Approbation du budget de fonctionnement 2022

3. Budget des investissements 2022

- 3.1 Présentation du budget des investissements 2022
- 3.2 Rapport de la commission financière
- 3.3 **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour la remise en état des infrastructures du port suite à la crue de cet été (passerelles, canal et berges)**
- 3.4 **Demande d'un crédit d'investissement de CHF 162'000.- pour la mise en place d'une zone 30 Centre Village et la modification de l'arrêt de bus**
- 3.5 **Demande pour un leasing de CHF 120'000.- pour le changement d'une balayeuse**

4. Approbation d'un règlement communal sur le personnel

5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du CO de la Broye (Art.27 emprunts)

6. Approbation de la modification de l'article Article 9 du règlement communal de police

7. Divers

Vous pouvez obtenir le bulletin d'informations communales et les budgets 2022 sur le site www.gletterens.ch, à l'administration communale et à votre domicile en contactant l'administration communale qui vous l'enverra.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} juin 2021



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE DU 01.06.2021**

Présidence	:	M. Nicolas Savoy, Syndic
Présents	:	56 personnes
Dont ont le droit de vote	:	53 personnes (majorité à 27)
Excusés	:	Mme et M. Sarah et Cédric Progin, Mme et M. Doris et Ernest Loosli, Mme Sylvia Decrauzat et Mme Sylvie Cristin
Scrutateurs	:	MM. Cédric Chavaillaz et Sébastien Guinnard
Mode de convocation	:	- insertion dans la feuille officielle n° 20 du 21.05.2021 - affichage au pilier public - convocation par tout-ménage - sur le site Internet www.gletterens.ch
Prise du procès-verbal	:	Christelle Bomand, secrétaire communale

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2020**
Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 66 mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.
2. **Comptes de fonctionnement et d'investissements 2020**
 - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2020
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Présentation des comptes d'investissements 2020
 - 2.4 Rapport de la commission financière
 - 2.5 Approbation des comptes de fonctionnements et d'investissements 2020
3. **Approbation du règlement sur les finances communales pour la période 2021-2026**
4. **Approbation du règlement d'exécution sur les finances communales pour la période 2021-2026**
5. **Élection des membres de la commission financière**
6. **Élection des membres de la commission de naturalisation**
7. **Élection des membres de la commission d'urbanisme et d'aménagement**
8. **Présentation des membres de la Commission du développement durable et énergie**
9. **Mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2021-2026**

10. Divers

A 20h05, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a trois invités dans l'Assemblée et remercie la venue de Monsieur Fritz Schenk, Président du comité du caravaning.

M. le Syndic informe qu'il y a une modification au point 4. Le règlement sera présenté et non voté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2020

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 66 mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

Remarques/Questions :

Une habitante demande si les modifications demandées par deux citoyens sont prises en compte dans l'approbation du procès-verbal du 22.09.2020. Elle dit que ce serait judicieux de préciser dans le vote que le procès-verbal ait été approuvé avec (ou sans) les demandes de modifications.

Elle dit également que dans le procès-verbal du 22.09.2020, elle ne parlait pas de l'OFEV mais de l'OLED et qu'elle renonçait à demander à mettre une taxe x4 au lieu de x3 pour les résidences secondaires.

Elle demande où en est l'approbation du nouveau règlement sur les déchets.

M. le Syndic répond que, pour l'instant, le règlement est en stand-by car il y a des calculs supplémentaires à faire afin de fixer les taxes pour M. Prix.

Elle demande si les remarques seront acceptées dans le procès-verbal.

M. le Syndic répond que ces remarques seront mises dans le présent procès-verbal.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2020 est approuvé avec 51 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

2. Comptes de fonctionnement et d'investissements 2020

2.1 Présentation des comptes de fonctionnement 2020

M. Savoy explique que contrairement à notre budget qui annonçait un déficit d'environ CHF 156'000.-, le bilan comptable de cet exercice se boucle avec un bénéfice d'environ CHF 57'000.- malgré une réserve dans le compte pertes sur débiteurs de CHF 50'000.-.

Cette heureuse nouvelle est principalement due à des rentrées fiscales plus importantes que prévues et à une bonne gestion d'ensemble des deniers communaux. Si quelques postes comptables sont un peu plus élevés, la plupart des dépenses communales ont été respectées dans le cadre du budget 2020.

Il explique les différents points mentionnés dans le bulletin d'informations communales n° 66.

Questions :

Une habitante demande pourquoi les comptes numéros 1430.02 Eglise et 1430.03 Local du feu sont toujours au bilan car l'église appartient à la Paroisse et le local du feu à l'AISDPG.

Il lui est répondu que le local du feu appartient toujours à la Commune de Gletterens et que la donation du bâtiment de l'église à la Paroisse n'a pas encore été effectué.

2.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à M. Decrauzat, Président de la commission financière.

M. Decrauzat revient sur certains commentaires, soit que le port a une couverture de 125%, qu'une réserve a pu être mise dans le chapitre 700, approvisionnement en eau.

M. Decrauzat dit également que les comptes 710 ne couvrent pas le 100% des charges, que le degré de couverture est à 95.6%.

La commission financière donne un préavis favorable aux comptes de fonctionnement 2021 et invite les citoyens présents d'accepter les comptes de fonctionnement 2021 et remercie le Conseil communal.

M. le Syndic remercie Mme Mireille Spahr ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.3 Présentation des comptes d'investissements 2020

N'ayant pas eu de modifications notoires depuis la dernière Assemblée où un détail des investissements par poste avait été présenté, il n'y a pas de nouveaux éléments à ajouter.

M. le Syndic dit qu'il y a encore quelques frais à enregistrer concernant l'arrêt de bus.

2.4 Rapport de la commission financière

M. Savoy passe la parole à M. Decrauzat, Président de la commission financière. Le rapport de la commission financière préavise favorablement les comptes d'investissements et propose à l'Assemblée d'accepter ces comptes.

M. le Syndic remercie M. Decrauzat ainsi que tous les membres de la commission financière ainsi que Mme Bornand pour leur travail.

2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements 2020

Les comptes de fonctionnement et d'investissements sont approuvés à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'Assemblée et tout particulièrement Mme Bornand pour son travail.

3. Approbation du règlement sur les finances communales pour la période 2021-2026

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle forme comptable MCH2, les communes doivent présenter un règlement sur les finances communales. Dans ce dernier sont notamment définies les compétences données à l'exécutif ainsi que différentes modalités.

M. le Syndic donne la parole à M. Decrauzat, Président de la commission financière.

M. Decrauzat informe que la commission financière s'est renseigné auprès de M. Ballaman du service des communes et qu'ils préavisent favorablement ce règlement et recommandent aux membres présents de l'approuver. M. Decrauzat indique que c'est sa dernière assemblée en tant que Président de la commission financière et remercie le Conseil communal pour sa collaboration.

Le nouveau règlement sur les finances communales est approuvé avec 53 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

4. Approbation du règlement d'exécution sur les finances communales pour la période 2021-2026

Le règlement d'exécution fixe le cadre général pour l'application du règlement sur les finances.

Questions :

Une habitante demande pourquoi c'est noté « réservée » dans la phrase «... la compétence de ... est réservée, collectivement... » sous « Retraits de fonds.

Il lui est répondu que le règlement a été repris selon le modèle mis à disposition du service des communes.

5. Élection des membres de la commission financière

Le Conseil communal propose les personnes suivantes :

- Madame Annie Dubey
- Monsieur Sébastien Guinnard
- Monsieur Gaëtan Schwarz
- Monsieur Jean-Luc Peter
- Monsieur Matthieu Aug

Questions : Il est demandé pourquoi le nombre des membres passe de trois à cinq. Il est répondu que c'est selon la nouvelle législation et l'entrée en force du nouveau système comptable MCH2.

Les membres ci-dessus sont élus par acclamations.

6. Élection des membres de la commission de naturalisation

Le Conseil communal propose les personnes suivantes :

- Madame Emilie Lesquereux
- Madame Caroline Egger
- Madame Camille Dubois
- Monsieur Pierre Viret
- Monsieur Cédric Chavallaz

Les membres ci-dessus sont élus par acclamations.

7. Élection des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie

Le Conseil communal propose les personnes suivantes :

- Monsieur Serge Bongard
- Monsieur Maurice Dubey
- Monsieur Michel Haenger
- Monsieur Christophe Cuennet
- Monsieur Philippe Tornare

Les membres ci-dessus sont élus par acclamations.

8. Présentation par le Conseil communal des membres de la Commission du développement durable et énergie

M. Savoy présente les membres, soit :

- Mme Emilie Lesquereux
- Mme Anne Kumli
- Mme Anne-Laure Caillet
- M. Marc Huguenot
- M. Philippe Leprêtre

9. Mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2021-2026

Le Conseil communal vous propose le mode de convocation suivant pour les Assemblées communales de la législature 2021-2026, soit insertion du tractanda :

- Dans la Feuille officielle du canton de Fribourg
- Au pilier public
- En tout-ménage
- Sur le site internet : www.gletterens.ch

Le mode de convocation des Assemblées communales pour la période 2021-2026 est approuvé à l'unanimité.

10. Divers

M. le Syndic passe la parole à M. Serge Bongard, Vice-syndic.

M. Bongard informe que le couperet est tombé lundi soir. La Commune de Delley-Portalban a décidé de ne pas faire de manifestation cet été. Le Conseil communal de Gletterens a décidé de ne rien faire non plus.

M. Bongard informe qu'il n'y aura pas de fête nationale le 31 juillet 2021.

Questions :

Une habitante demande où en sont les règlements d'eau et d'épuration. Elle dit qu'il serait bien de relancer une discussion de fusion avec la commune voisine et qu'elle aimerait savoir la date du relevé de son compteur d'eau.

M. le Syndic répond que les règlements pour l'eau et l'épuration doivent également être l'objet de différents calculs de taxe pour M. Prix.

M. le Syndic répond qu'en ce qui concerne la fusion, cela est un peu trop vite.

M. le Syndic informe qu'ils ont eu une séance avec les communes de Vallon et Delley-Portalban concernant l'engagement d'une personne pour les contrôles ECAB qui serait effectué en partenariat intercommunal.

Mme Bornand répond qu'en ce qui concerne les factures d'eau, la date du relevé devrait être notée sur la facture mais que pour les prochaines factures, ce sera avec le nouveau logiciel informatique, donc il risque d'y avoir de changement de mise en page.

Un habitant demande si un panneau « sans issue » pourrait être mis sur les routes du Terdo et des Biolettes car il y a beaucoup de véhicules qui se trompent et font demi-tour.

M. Leuenberger informe que des panneaux « bordiers autorisés » ont été installés. Il va regarder avec le canton s'il y a la possibilité de mettre un panneau « sans issue ».

Une habitante demande si la passerelle qui mène à la plage sera rénovée.

M. Soutter répond que cela va être discuté en Conseil. Il y a beaucoup de réflexion concernant le port et la plage, dont le fait de faire payer l'accès à la plage pour les touristes.

Nouvelles de la santé du Village lacustre

M. Savoy informe que la Fondation du Village lacustre a très bien bouclé ses comptes grâce aux demandes de RHT, à un don du service de la culture de Fribourg et de la Rose de la Broye SA. Le don de la Rose de la Broye sera remboursé.

Il y a un bel espoir pour la suite mais il y a beaucoup de travaux de rénovations à effectuer.

M. le Syndic clôt cette Assemblée et remercie, au nom du Conseil communal, les citoyens présents à cette Assemblée. M. le Syndic remercie également tous les membres des commissions pour leur travail ainsi que ses collègues du Conseil communal et tous les employés communaux (voirie, port et administration) pour tout le travail fourni.

M. le Syndic invite les citoyens à prendre le verre de l'amitié au restaurant de la Croix-Fédérale qui vient de rouvrir et souhaite un bel été à toute l'Assemblée.

Fin de la séance à 21h11

La Secrétaire : Christelle Bomand

Le Syndic : Nicolas Savoy

2. Budget de fonctionnement 2022

Le budget 2022 que nous vous présentons est une première. En effet, le nouveau plan comptable MCH2 a été mis en place et, à sa lecture, vous constaterez qu'il est difficile de faire des comparatifs avec les comptes 2020 ou le budget 2021, dans la mesure où une grande partie des postes comptables ont été modifiés ou regroupés sous d'autres numéros.

Ce budget 2022 présente un déficit conséquent et devrait, en principe, annoncer une augmentation de notre taux d'imposition. Cependant, le Conseil communal entend différer cette éventuelle augmentation lors du budget 2023.

Plusieurs éléments confortent le Conseil communal dans cette décision :

- Légalement et, dans la mesure où le capital propre non affecté de la Commune a un avoir d'environ CHF 600'000.-, il permet de sursoir à cette augmentation.
- Le Conseil communal souhaite faire une année comptable complète avec le nouveau système comptable. Cette année « d'essai » lui permettra d'affiner et de présenter le budget 2023 en prenant en compte différents éléments complémentaires comme l'estimation des infrastructures (canalisations, routes, terrains, etc.).
- Le montant de CHF 125'000.- pour la recapitalisation de la caisse de pension de l'État de Fribourg ne sera plus d'actualité en 2023.
- Selon le programme de législation 2021-2026, certains projets, pour des raisons financières ou administratives, pourraient être reportés à des jours meilleurs.

Afin de tenter de vous donner une certaine lisibilité pour l'année 2022, vous trouverez ci-dessous différents éléments comptables qui justifient en grande partie ce dépassement budgétaire :

Recapitalisation de la caisse de pension de l'État de Fribourg :

Pour notre Commune, un montant de CHF 125'000.- (numéro de compte : 9900.3611.00) a été mis au budget. Ce montant est fixé par le service des finances cantonales et il est uniquement dû en 2022. Il faut également préciser que les communes du Canton sont doublement « punies » puisqu'en-dehors de la part communale, elles participent également à cette recapitalisation par le biais des Associations (CO, Médico-social, etc.).

L'Association du CO de la Broye :

Les frais engendrés par la construction d'un troisième cycle d'orientation à Cugy seront effectifs dès 2022. En outre, une augmentation des frais de fonctionnement annuels sont annoncés pour 2022 :

Montant total CHF 466'122.- (numéro de compte : 2130.3612.00) ventilé comme suit :

- CHF 47'692.- pour la construction du CO de Cugy
- CHF 418'430.- pour le fonctionnement 2022 soit une augmentation de CHF 39'500.-

Les Communes de Delley-Portalban, Vallon et Gletterens ont mis en place pour 2022 un bureau technique. Ce dernier sera doté d'une personne engagée au 1^{er} février 2022. Cette dernière s'occupera des nouveaux contrôles incendie exigés par l'ECAB, du contrôle des constructions (mise à l'enquête ordinaire et simplifiée) et de certains projets propres aux Communes faisant parties de cette « Association ».

Le montant budgétisé pour notre Commune est de CHF 53'000.- ventilé comme suit :

- Compte 1506.3132.00 CHF 18'000.-
- Compte 7900.3132.00 CHF 35'000.-

Les augmentations de nos charges liées (Canton, Associations de district et intercommunales) :

Écoles spécialisées (handicapés, logopédies, etc.)

MCH 2 → compte 2200.3611.00 & 2200.3631.00 & 2120.3612.00 = CHF 201'985.-

MCH 1 → compte 220.351.01 / 02 / 220.366.00 = CHF 187'111.-

Augmentation des charges = CHF 14'874.-

Participation cantonale aux écoles spécialisées :

MCH 2 → compte 5230.3631.00 = CHF 302'895.-

MCH 1 → compte 550.351.00 = CHF 287'891.-

Augmentation des charges = CHF 15'004.-

Traitement communal des eaux usées :

MCH 2 → Compte 7201.3612.00 = CHF 280'050.-

MCH 1 → Compte 710.352.00 = CHF 243'955.-

Augmentation de charges = CHF 36'095.-

Les exemples ci-dessus sont les principales hausses que nous ne maîtrisons malheureusement pas. Pour d'autres postes comptables, qui sont également des charges liées, les augmentations sont minimales mais représentent environ CHF 20'000.-.

Soit une augmentation structurelle pour notre fonctionnement d'environ CHF 335'000.-.

Ce qui explique le déficit budgétaire annoncé dans le budget de fonctionnement.

Concernant les charges « maîtrisées » par la Commune, à l'exception du Port où nous aurons quelques dépenses supplémentaires principalement liées aux crues du mois de juillet dernier et qui ne seront pas couvertes par notre assurance (ex : ensablement de la plage, dragage du chenal). Nous pouvons constater que le Conseil communal tient relativement bien le budget qu'il peut « gérer ».

Pour les dicastères eaux claires, épuration et déchetterie, ils doivent s'équilibrer par les taxes encaissées et par les coûts.

Nous constatons que, pour les eaux usées, nous sommes toujours à la limite de cet équilibre. Il sera impératif que, pour l'an prochain, un nouveau règlement soit proposé pour permettre d'équilibrer ce poste. Nous sommes conscients que ce règlement devrait être mis en place depuis plusieurs années déjà... Mais nous sommes passablement bloqués par une adaptation des différentes taxes liées à ce dernier. En effet, comme pour le règlement de la déchetterie, nous devons éviter une réclamation à « M. Prix » de la Confédération, sur les taxes proposées tout en mettant un place un règlement pérenne pour les prochaines années.

Le Conseil communal, souhaite remercier Madame Christelle Bornand pour son travail et pour son implication sur le nouveau système comptable MCH2. Il tient également à relever, qu'elle a dû en même temps gérer et digérer avec les employés de l'administration la migration vers le nouveau programme informatique de l'administration.

Perspectives pour 2023

Les citoyennes et citoyens de notre Commune doivent être conscients que, si la situation comptable devait perdurer pour 2023, nous serions obligés de proposer une augmentation de nos entrées fiscales. Cette augmentation devrait nous permettre d'équilibrer le ménage communal et d'investir dans des projets d'améliorations de nos infrastructures et dans le développement touristique de notre zone (voir le programme de législature 2021-2026 présenté par le Conseil communal). Ce dernier point est important dans la mesure où il sera certainement un des seuls à pouvoir donner des entrées financières complémentaires.

Budget des investissements 2022:

3.3 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 400'000.-pour la remise en état des infrastructures du port suite à la crue de cet été (passerelles, canal et berges)

Les crues historiques de cet été ont passablement endommagé certaines infrastructures liées à la zone du port. Nous vous présentons un budget d'investissement qui pourra être revu à la baisse en fonction des participations de nos assurances RC et bâtiments.

Selon expertise du bureau d'ingénieurs RLJ ingénieurs :

Montant pour les dégâts constatés durant les crues de juillet **CHF 340'000.-**

Ensablement de la plage CHF 20'000.-

Mise en place de sable pour palier à l'érosion survenue durant la crue. Nous devrions à moyen terme trouver une solution pour empêcher cette érosion naturelle.

Dragage du canal du port CHF 36'000.-

Également dû en grande partie à la crue cité précédemment, nous devons absolument assainir les profondeurs du canal jusqu'à la passerelle pour permettre aux embarcations avec un fort tirant d'eau de naviguer sans toucher le fonds.

L'étude complète est à disposition à l'administration pour une consultation sur place.

Financement de la remise en état des installations du port et de la plage

Financement par un emprunt de CHF 400'000.-

Amortissement	CHF 400'000.00 → 3% =	CHF 12'000.00
Intérêts	CHF 400'000.00 → 1%=	CHF 4'000.00

Coûts annuels **CHF 16'000.00**

Une présentation plus détaillée sera donnée lors de l'Assemblée communale

Passerelle du chemin des Castors

Nous avons une estimation d'environ CHF 400'000.- pour la refaire complètement. Nous souhaitons vous présenter un dossier complet, lors de l'Assemblée du mois de mai 2022, afin que vous puissiez prendre une décision sur cette rénovation. A l'heure actuelle, des réparations sommaires pour permettre un accès en toute sécurité ont été et seront effectuées pour la prochaine saison.

3.4 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 162'000.- pour la mise en place d'une zone 30 Centre Village et la modification de l'arrêt de bus

Ce projet est en gestation depuis maintenant plus d'une année et nous vous proposons une formule qui tient compte du coût de ce projet et de l'aspect sécuritaire.

Le projet global prenait en compte le secteur Centre Village avec un nouveau concept pour les arrêts de bus, ainsi que le chemin du Devin. Il comprenait surtout la réfection complète des routes et des trottoirs concernés et l'aménagement du Centre Village.

Projet, certes séduisant, mais disproportionné, si nous analysons, nos finances et nos capacités d'investissement.

Le Conseil communal vous propose un investissement financièrement raisonnable grâce une signalisation pertinente et une sécurité augmentée pour la desserte scolaire.

Portes d'entrées zone 30	CHF	18'000.00
Carrefour de la Muraille	CHF	2'000.00
Arrêts de bus centre village	CHF	102'000.00
Honoraires géomètre et ingénieurs	CHF	16'104.00
Divers et imprévu	CHF	12'200.00
TVA	CHF	11'673.40

Total	CHF	161'977.40
--------------	------------	-------------------

L'étude complète est à disposition à l'administration pour une consultation sur place.

Financement de la mise en place d'une zone 30 + modification arrêt de bus

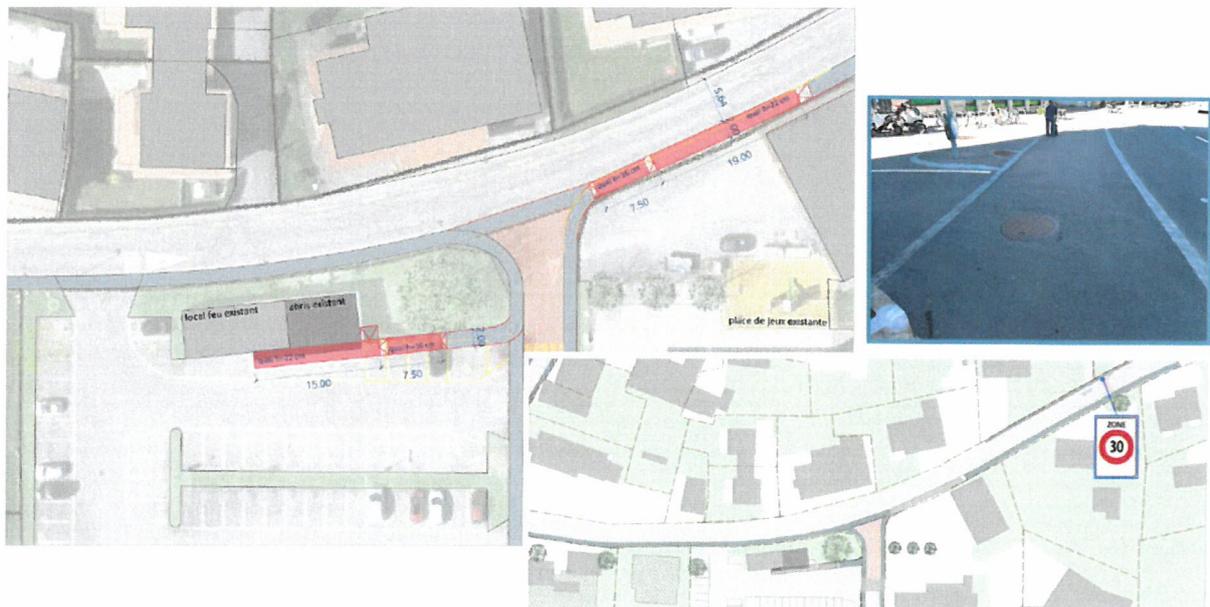
Financement par un emprunt de CHF 155'000.-

Amortissement	CHF 162'000.00 → 3% =	CHF 4'860.00
Intérêts	CHF 162'000.00 → 1% =	CHF 1'620.00
Coûts annuels		CHF 6'480.00

PORTES D'ENTRÉES ZONE 30



ARRET DE BUS ROUTE DE LA RIA



Une présentation plus détaillée sera donnée lors de l'Assemblée communale.

3.5 Demande pour un leasing de CHF 120'000.- pour le changement d'une balayeuse

La Balayeuse actuelle n'est plus en état de marche et ne peut être réparée, il faut également préciser que cette dernière a plus de 20 ans d'activité et qu'elle ne répond plus aux normes minimums.

Le Conseil communal vous expose plusieurs variantes :

Balayeuse électrique prix CHF 240'000.-

- Mode de financement leasing sur 10 ans soit CHF 24'000.- annuel + intérêt à env. 1% = CHF 2'700.- mensuel dans le budget de fonctionnement
- Avantage → dans l'esprit de « Cité de l'énergie »
- Inconvénients → le prix, peu de recul sur cette nouvelle technologie, entretien, pas de recul sur la durée de vie des batteries, installation complémentaire d'une borne de recharge adaptée au produit.

Balayeuse thermique prix CHF 120'000.-

- Mode de financement leasing sur 10 ans, soit 12'000.- annuel + intérêt à env. 1% = CHF 1'100.00 mensuel dans le budget de fonctionnement
- Avantages → le prix, technologie dernière génération, fiable avec un entretien simple.
- Inconvénients → n'est pas dans l'esprit « Cité de l'énergie ».

Mandat externe prix annuel CHF 24'000.-

- Avantages → pas d'achat d'un nouveau véhicule, pas d'entretien, place supplémentaire dans le hangar de l'édilité.
- Inconvénients → le prix annuel sur 10 ans de CHF 240'000.-, coûts supplémentaires en cas de nettoyage exceptionnel (manifestations, dégâts naturels, etc.)

Nous avons également approché les communes voisines pour une externalisation d'une prestation de nettoyage dans ces dernières. Sur le principe, ces dernières sont intéressées mais la cadence et le montant de ces éventuelles participations n'est pas encore définitivement arrêté. Une estimation d'environ minimum CHF 6'000.00 annuelle peut être envisagée. Ce montant correspond à la location de la machine et de notre service.

boschung



Action

Urban-Sweeper S2

Nouvelles normes dans la catégorie 2m³

Aéropôle 108
CH-1530 Payerne
Schweiz / Suisse / Switzerland

Tel. +41 26 497 85 85
www.boschung.com

15 cm plus étroit et 1 tonne plus légère que des véhicules semblables!
30% moins de consommation de carburant et 20% moins d'émission de CO₂!

Données techniques

→ Dimensions:

- Longueur avec balai standard: 4 300 mm
- Longueur avec 3e balai: 5 020 mm
- Largeur: 1 150 mm
- Hauteur: 1 990 mm
- Largeur de travail 2 balais: 2 300 mm
- Largeur de travail 3 balais: 2 600 mm
- Rayon de braquage: 6 650 mm
- Rayon de braquage 'bord à bord': 6 050 mm

→ Poids:

- Poids à vide: (rempli et y.c. chauffeur, sans options): 2 300 kg
- Charge utile: 1 200/1 500 kg
- Poids total autorisé: 3 500/4 000 kg

→ Cuve à salissures (aluminium):

- Volume: 2,0 m³
- Hauteur de vidange: 1 450 mm
- Largeur de vidange: 990 mm
- Angle de vidange: 50°
- La cuve est munie d'un réservoir de récupération d'eau avec tôles filtrantes

→ Système de gestion d'eau:

- Réservoir d'eau fraîche: 190 l
- Cuve de recyclage d'eau (aluminium) avec échangeur thermique et des filtres en tôles aux parois intérieures: 150 l plus contenu de la cuve

→ Absorption de déchets:

- Bouche d'aspiration sur toute la largeur entre les balais
- Protection anti-choc (lavage automatique lors d'obstacles) et clapet hydraulique pour gros déchets
- Turbine d'aspiration haute-performance
 - résistante à l'usure et auto-nettoyante
 - ouverture supplémentaire

MOTEUR

VM TDI 2.0II	EuroMot 3B diesel
Cylindrée	1 968 cm ³
Performance	55 kW (75 HP)
Torque	240 Nm à 1 750 min ⁻¹

ENTRAÎNEMENT & DIRECTION

Direction articulée avec suspension oscillante entre châssis avant et arrière
Entraînement hydrostatique 2 niveaux sur roues avant
Suspension sur essieu avant et arrière

VITESSES

Travail	0 - 18 km/h
Transport	0 - 40 km/h
ou limité à max.	0 - 25 km/h

Financement avec un leasing sur 10 ans :

CHF 120'000.- = CHF 12'000.- annuel + env. 1% d'intérêt

Soit un montant annuel de CHF 13'200.-

Mensualité de CHF 1'100.- sur le compte de fonctionnement

Si on prend en compte l'externalisation dans les communes partenaires

Mensualité de CHF 600.- sur le compte de fonctionnement

La calculation est faite sans valeur résiduelle.

Le Conseil communal vous propose de voter l'investissement d'un leasing de CHF 120'000.- pour l'achat d'une balayeuse thermique.

Compte	Libellé	Budget 2022	
		Charges	Produit
No compte	Désignation		
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	569 020	82 400
1	Législatif et exécutif	113 600	-
110	Législatif	8 600	-
0110.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	2 600	-
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	6 000	-
120	Exécutif	105 000	-
0120.3000.00	Traitement et jetons du conseil communal	85 000	-
0120.3132.00	Honoraires et frais d'avocats	20 000	-
2	Services généraux	455 420	82 400
210	Administration des finances et des contributions	6 500	8 000
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	2 500	-
0210.3130.01	Frais de poursuites	4 000	-
0210.4130.00	Remb. frais de poursuites et dettes	-	8 000
220	Services généraux, autres	417 420	3 500
0220.3010.00	Salaires du personnel communal	190 000	-
0220.3010.09	Remb. de tiers et d'assurances	-80 000	-
0220.3040.00	Allocations d'employeurs pour enfants	7 920	-
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	85 000	-
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	75 000	-
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	14 500	-
0220.3054.00	Cotisations patronales Allocations familiales	20 000	-
0220.3055.00	Cotisations patronales, à l'ass. indemnités journ. maladie	8 500	-
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	5 000	-
0220.3099.00	Autres charges du personnel	3 000	-
0220.3100.00	Matériel de bureau	13 000	-
0220.3102.00	Imprimés et publication	3 000	-
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	5 000	-
0220.3113.00	Matériel informatique	1 000	-
0220.3118.00	Acquisition et maintenance annuelle logiciels & licences	26 000	-
0220.3130.02	Cotisation aux associations	2 500	-
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	10 000	-
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	14 000	-
0220.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	6 000	-
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	8 000	-
0220.4210.00	Emoluments administratifs	-	3 500
290	Immeubles administratifs	31 500	70 900
0290.3010.00	Salaire du personnel communal	17 500	-
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses	4 000	-
0290.3144.00	Entretien des bâtiments	6 000	-
0290.3160.00	Location	4 000	-
0290.4470.00	Location des terres communales	-	14 000
0290.4472.01	Location Rest. Croix Fédérale	-	33 600
0290.4472.02	Location salles	-	4 200
0290.4472.03	Location salle "ancienne Poste"	-	9 600
0290.4472.04	Location club-house Tennis	-	3 000
0290.4472.05	Location local Village lacustre	-	500
0290.4479.00	Loyer de l'antenne Swisscom	-	6 000
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	64 417	27 000
15	Service du feu	60 889	27 000

Compte	Libellé	Budget 2022	
		Charges	Produit
No compte	Désignation		
1500	Service du feu communal	500	27 000
1500.3611.00	Participation aux centres de renforts cantonaux	500	-
1500.4200.00	Taxes non-pompiers	-	27 000
1506	Service du feu, organisation régionale	60 389	-
1506.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	500	-
1506.3120.00	Electricité	600	-
1506.3132.00	Prestations de tiers/bureau technique	18 000	-
1506.3612.00	Participation au CSPI d'Agnens	41 289	-
16	Défense	3 528	-
1610	Défense militaire	1 000	-
1610.3612.00	Participation au stand intercommunal	1 000	-
1620	Protection civile	2 528	-
1620.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	500	-
1620.3631.00	Participation aux coûts de fonctionnement à PCi XXI	2 028	-
2	FORMATION	1 662 254	
21	Scolarité obligatoire	1 499 284	
2110	Ecole primaire I (école infantine)	83 836	-
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	83 836	-
2120	Ecole primaire II	389 076	-
2120.3611.00	Part. aux dépenses cantonales écoles primaires	338 791	-
2120.3612.00	Contribution communale, Serv.logo., psycho., psychomotricité	50 285	-
2130	Ecole du cycle d'orientation	466 122	-
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	466 122	-
2140	Conservatoire	5 000	-
2140.3611.00	Participation au Conservatoire & écoles de musique	5 000	-
2190	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs	555 250	-
2190.3612.00	Participation à l'AISDPG	555 250	-
22	Ecoles spécialisées	151 970	3 500
2200	Ecoles spécialisées	151 970	-
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques	7 305	-
2200.3631.00	Part des communes aux institu.spécialisées, handicapés	144 665	-
23	Formation professionnelle initiale	11 000	-
2300	Formation professionnelle initiale	11 000	-
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale	7 000	-
2300.3637.00	Subvention - part. aux frais de transport	4 000	-
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	303 700	656 100
32	Culture, autres	28 700	-
3210	Bibliothèque publique	3 500	-
3210.3632.00	Contribution à la bibliothèque intercommunale	3 500	-
329	Culture, non mentionné ailleurs	25 200	-
3290.3140.00	Entretien lieu de culte (église)	400	-
3290.3170.00	Réceptions organisées par la Commune (Fête nationale, etc.)	9 000	-
3290.3636.00	Subvention aux sociétés locales	15 000	-
3290.3636.01	Subside à la Paroisse	800	-
34	SPORT ET LOISIRS	275 000	656 100
3411	Port	229 000	578 100
3411.3010.00	Salaires du personnel communal	75 000	-
3411.3101.00	Achat de matériel	21 000	-
3411.3120.00	Eau, énergie, combustible	8 000	-

Compte	Libellé	Budget 2022	
		Charges	Produit
No compte	Désignation		
3411.3130.00	Frais administratifs (tél.)	1 000	-
3411.3137.00	Impôts et assurances	2 500	-
3411.3144.00	Frais d'entretien du port	18 000	-
3411.3144.01	Entretien et rénovation des installations	40 000	-
3411.3192.00	Taxes de concession (Etat)	62 000	-
3411.3604.00	Paiement des taxes de séjour à l'UFT	1 500	-
3411.4240.00	Vente Electricité	-	23 000
3411.4240.01	Taxe liste d'attente	-	1 600
3411.4250.00	Vente de matériel et services / mise à l'eau et sortie	-	8 000
3411.4419.00	Gains sur remboursement de droit de boucle	-	10 000
3411.4430.00	Location places d'amarrage	-	500 000
3411.4430.01	Location places d'hivernage	-	25 000
3411.4430.02	Location places visiteurs	-	9 000
3411.4604.00	Taxes de séjour	-	1 500
3413	Parking	12 000	78 000
3413.3130.00	Frais de surveillance (zone touristique)	8 000	-
3413.3144.00	Frais entretien parking & horodateurs	4 000	-
3413.4250.00	Recettes horodateurs et abonnements	-	35 000
3413.4270.00	Amendes	-	15 000
3413.4430.00	Location places de parc (bas du village)	-	28 000
3420	Loisirs	23 000	-
3420.3100.00	Achat de matériel	2 000	-
3420.3101.00	Carburants pour entretien parcs et zones de loisirs	500	-
3420.3140.00	Entretien des parcs et zones de loisirs	14 000	-
3420.3636.00	Animation 3e âge	6 000	-
3420.3636.01	Subvention communale aux organisations sans but lucratif	500	-
3420.4260.00	Remboursement de tiers	-	-
3421	Plage	11 000	-
3421.3144.00	Entretien de la plage	11 000	-
4	SANTÉ	459 707	1 000
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	272 547	-
4110	Hôpitaux	4 035	-
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	4 035	-
4120	Établissement médico-social	268 512	-
4120.3612.00	Participation homes médicalisés régionaux	81 185	-
4120.3631.00	Participation subv. frais accompagnement personnes âgées	187 327	-
42	Soins ambulatoires	186 160	-
4210	Soins ambulatoires	167 923	-
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux	125 915	-
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales	42 008	-
4220	Services de sauvetage	18 237	-
4220.3612.00	Participation communales aux ambulances SMUR	18 237	-
43	Prévention	1 000	1 000
4330	Service médical des écoles	1 000	1 000
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	1 000	-
4330.4260.00	Participation des parents	-	1 000
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	575 278	-
51	Maladie et accident	1 000	-
5120	Réductions de primes	1 000	-

Compte	Libellé	Budget 2022	
		Charges	Produit
No compte	Désignation		
5120.3611.00	Participation aux réductions de primes personnes indigentes	1 000	-
52	Invalidité	302 895	-
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	302 895	-
5230.3631.00	Part. cantonale aux institu. spécialisée et aux handicapés	302 895	-
54	Famille et jeunesse	84 739	-
5410	Allocations familiales (AF)	8 323	-
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	8 323	-
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	9 416	-
5430.3631.00	Part. avances sur contributions d'entretien non récupérées	9 416	-
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	67 000	-
5451.3612.00	Part. Ass. régionale petite enfance / les P'tits Pruneaux	65 000	-
5451.3636.02	Subventions écoles maternelles	2 000	-
55	Chômage	18 598	-
5590	Chômage non mentionné ailleurs	18 598	-
5590.3631.00	Contrib. des communes Fonds cant. de l'emploi	18 598	-
57	Aide sociale et domaine de l'asile	168 046	-
5720	Aide matérielle	163 878	-
5720.3612.00	Part Service social régional, aide matérielle et MIS	163 878	-
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs	4 168	-
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	2 071	-
5790.3612.00	Frais Service social	2 097	-
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	188 662	-
61	Circulation routière	144 200	-
6150	Routes communales	144 200	-
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	62 500	-
6150.3101.00	Achat de carburant	7 000	-
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	8 500	-
6150.3119.00	Achat de poubelles Robidog	500	-
6150.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	1 000	-
6150.3120.01	Eclairage public	4 000	-
6150.3134.00	Assurance véhicules	6 000	-
6150.3137.00	Impôts sur les véhicules	5 000	-
6150.3141.00	Entretien des routes et de l'éclairage	25 000	-
6150.3141.01	Frais Service hivernal	3 000	-
6150.3162.00	Frais de location - leasing	21 700	-
62	Transports publics	44 462	-
6210	Infrastructures de transports publics	7 992	-
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	7 992	-
6220	Trafic régional et agglomération	36 470	-
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	36 470	-
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	743 550	697 650
71	Approvisionnement en eau	187 000	187 000
7101	Approvisionnement communal en eau	187 000	187 000
7101.3010.00	Salaires du personnel communal	25 000	-
7101.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	4 000	-
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	90 000	-
7101.3111.01	Achat de compteurs	1 000	-
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	300	-
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	500	-

Compte	Libellé	Budget 2022	
		Charges	Produit
No compte	Désignation		
7101.3137.00	TVA au taux forfaitaire	200	-
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	28 000	-
7101.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte (FSEC)	38 000	-
7101.4240.00	Location des compteurs	-	23 000
7101.4240.01	Taxes de base	-	49 000
7101.4240.02	Taxes d'utilisation (vente d'eau)	-	110 000
7101.4290.00	Encaissement TVA	-	5 000
72	Traitement des eaux usées	285 650	285 650
7201	Traitement communal des eaux usées	285 650	285 650
7201.3010.00	Salaires du personnel communal	5 000	-
7201.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	600	-
7201.3612.00	Participation aux frais de l'association régionale	280 050	-
7201.4240.02	Taxes d'utilisation	-	285 650
73	Gestion des déchets	210 000	210 000
7301	Gestion communale des déchets	210 000	210 000
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	55 000	-
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fournitures	5 000	-
7301.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	400	-
7301.3130.00	Frais de transport	45 000	-
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets autres	40 000	-
7301.3130.02	Frais d'élimination déchets ménagers	40 000	-
7301.3137.00	TVA	5 000	-
7301.3151.00	Frais d'entretien des stations de pesage	5 000	-
7301.3510.00	Attribution au financement spécial déchets	14 600	-
7301.4240.00	Taxe de base	-	150 000
7301.4240.01	Taxe d'utilisation	-	40 000
7301.4250.00	Recyclage, ramassage verres, papier	-	15 000
7301.4634.01	Péréquation aux frais de transports	-	5 000
77	Protection de l'environnement, autres	500	-
7710	Cimetière communal	500	-
7710.3140.00	Entretien du cimetière	500	-
7800.3000.00	Vacations Commission développement durable	1 000	-
7800.3190.00	Agenda 21 - Développement durable	3 000	-
7800.3190.01	Cité de l'énergie	1 000	-
79	Aménagement du territoire	55 400	15 000
7900	Aménagement du territoire	55 400	15 000
7900.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	400	-
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes & bureau technique	55 000	-
7900.4240.00	Autorisations permis de construire	-	15 000
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	75 346	17 000
82	Sylviculture	35 000	17 000
8200	Domaine forestier communal	35 000	17 000
8200.3010.00	Salaires du personnel communal	20 000	-
8200.3100.00	Achat de matériel	1 000	-
8200.3100.01	Achat sapins de Noël	2 000	-
8200.3140.01	Frais de débardage et transports	5 000	-
8200.3635.00	Participation à la Corporation de triage forestier	7 000	-
8200.4250.01	Vente sapins de Noël	-	2 000
8200.4260.00	Remboursement de tiers	-	15 000

Compte	Libellé	Budget 2022	
		Charges	Produit
No compte	Désignation		
84	Tourisme	11 500	-
8400	Tourisme communal	11 500	-
8400.3706.00	Don Village Lacustre	10 000	-
8400.3706.01	Frais Village Lacustre	1 500	-
85	Industrie, artisanat et commerce	28 846	-
8500	Promotion économique	28 846	-
8500.3612.00	Participation à l'Ass. régionale de la promotion économique	28 846	-
9	FINANCES ET IMPÔTS	490 857	3 342 921
91	Impôts	7 000	2 806 000
9100	Impôts communaux ordinaires	7 000	2 165 000
9100.3499.00	Escompte d'impôts	7 000	-
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale	-	1 760 000
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital	-	60 000
9100.4001.00	Impôts sur fortune des personnes physiques - année fiscale	-	230 000
9100.4002.00	Impôt à la source	-	90 000
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales - année fiscale	-	20 000
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales - année fiscale	-	5 000
9101	Impôts communaux spéciaux	-	641 000
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale	-	340 000
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values	-	160 000
9101.4023.00	Impôt sur les mutations	-	130 000
9101.4033.00	Impôt sur les chiens	-	11 000
93	Péréquation financière intercommunale	-	203 108
9300	Péréquation financière intercommunale	-	203 108
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins	-	64 694
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources	-	138 414
95	Part aux recettes sans affectation, autres	-	83 813
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	-	83 813
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur	-	83 813
96	Administration de la fortune et de la dette	358 857	250 000
9610	Intérêts	51 500	-
9610.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	1 500	-
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	50 000	-
9630	Immeubles du patrimoine financier	307 357	250 000
9630.3300.40	Amortissements obligatoires (PF)	261 357	-
9630.3430.40	Entretien des bâtiments	15 000	-
9630.3439.00	Eau, énergie, combustibles, élimination	20 000	-
9630.3439.01	Frais de gérance	5 000	-
9630.3439.02	Assurances	6 000	-
9630.4430.00	Location Droits de superficie	-	140 000
9630.4430.01	Location Bâtiment Rte des Grèves 18	-	55 000
9630.4430.02	Revenu locatif Bâtiment Ancienne Cure	-	55 000
9900	Postes non ventilables	125 000	-
9900.3611.00	Provision pour la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg	125 000	-
		5 132 791	4 824 071
	Excédent de charges		308 720
		5 132 791	5 132 791

Budget des investissements 2022 :

Compte	Libellé	Budget 2022	
		Dépenses	Recettes
Num_compte	Désignation		
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	400 000.00	-
34	SPORT ET LOISIRS		-
3411	Port		-
3411.5035.00	Remise en état des infrastructures du port (suite crue)	400 000.00	-
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	282 000.00	-
61	Circulation routière		-
6150	Routes communales		-
6150.5010.02	Aménagement Centre Village Zone 30	162 000.00	-
6150.5060.01	Achat d'une nouvelle balayeuse	120 000.00	-
	Total Investissements	682 000.00	

4. Approbation d'un règlement communal sur le personnel

Afin d'établir les conditions cadres pour tout le personnel communal, le Conseil communal souhaite mettre en place son propre règlement du personnel. Actuellement, nos employés sont soumis au règlement de l'État de Fribourg.

Ce règlement est disponible sur notre site Internet www.gletterens.ch ou auprès de l'administration communale.

5. Approbation de la modification des statuts de l'Association du CO de la Broye (Art.27 emprunts)

Ci-dessous, la modification statutaire concernant la limite d'emprunts

Art. 27. Emprunts

1. L'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction de bâtiments et à d'autres investissements jusqu'à concurrence **de 50 millions de francs** ~~30 millions de francs~~.
2. L'Association peut en outre contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence **de 2 millions de francs** ~~Fr. 800'000.--~~.

6. Approbation de la modification de l'article Article 9 du règlement communal de police

Le Conseil communal, en collaboration avec la Corporation du caravaning, ont dû établir un plan d'aménagement de détails qui remplacera le règlement actuel pour cette zone. Ce PAD règle principalement les aspects des implantations (mobilhome, annexe, pergola, etc.), des routes, des espaces et infrastructures communes.

L'ancien règlement s'occupait également de l'aspect du « vivre ensemble ». Avec l'accord du Comité de la Corporation, il a été décidé que la Commune appliquerait le nouveau PAD pour les objets cité en sus et le règlement Communal de police la vie quotidienne. Pour pouvoir utiliser le règlement de police communal de façon efficace durant la période estivale, nous souhaitons que vous adoptiez l'alinéa ci-dessous.

« Les travaux bruyants ne sont pas autorisés pendant les mois de juillet et août dans la zone du Caravaning. »

Fermetures de fin d'année

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration communale sera fermée dès le jeudi 23 décembre 16h30 jusqu'au 9 janvier 2022. Réouverture le lundi 10 janvier 2022 à 9h00.

N'oubliez pas de vérifier le montant disponible sur votre carte déchetterie et de venir la recharger si besoin avant le 23 décembre 2021.

La déchetterie sera fermée du 24 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022. Réouverture le 3 janvier 2022.



Le Conseil communal remercie ses employés pour leur collaboration et leur dévouement durant toute cette année.

Le Conseil communal remercie également les membres des différentes commissions pour leur engagement.



Pour conclure, le Conseil communal ainsi que le personnel de la Commune de Gletterens vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022 et de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

